

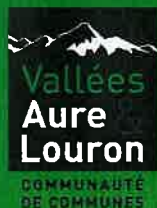
Opération  
Programmée  
d'Amélioration  
de l'Habitat

2023  
2024

# Améliorer votre logement !

Des subventions sous conditions  
et des conseils gratuits pour rénover  
votre habitat.

La Communauté de  
communes Aure Louron  
vous aide et vous  
accompagne pour  
vos travaux.



## Permanences d'accueil sur RDV

Le 1er jeudi du mois :

De 10h à 12h à ARREAU  
au siège de la Communauté  
de Communes.

De 14h à 16h à BORDERES-LOURON  
à la Maison de la Vallée.

Le 3ème jeudi du mois :

De 10h à 12h à VIELLE-AURE  
à la Mairie.

## Permanences téléphoniques

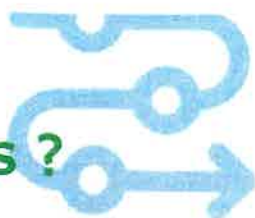
Du lundi au vendredi :

De 9h à 12h et de 14h à 18h.

En partenariat avec :



## Quelles étapes ?



1 Rendez-vous avec Urbanis  
au 05 59 27 00 27.

2 Visite du logement et conseils  
par un technicien.

3 Réalisation des devis  
conformes aux préconisations.

4 Dépôt du dossier par Urbanis aux  
organismes financeurs.

5 Réalisation des travaux\*.

6 Versement des subventions.



**\*Ne pas commencer  
les travaux avant le dépôt  
du dossier de demande  
de subventions.**

UX PERSONNES EN PERTE DE MOBILITÉ

## Pour quels travaux ?

### Réhabilitation globale d'un logement dégradé



Tous les postes de travaux  
pour sortir de la dégradation :  
remise aux normes électriques,  
plomberie, sanitaires, travaux  
énergétiques...

### Économies d'énergie



Isolation, chauffage,  
menuiseries, ventilation...

### Adaptation du logement pour une personne âgée et/ou en situation de handicap



Accessibilité du logement,  
adaptation de salle de bain,  
monte escaliers...

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE | L

# Urbanis

vous guide dans vos démarches

- Informations neutres sur toutes les aides mobilisables.
- Soutien administratif tout au long du dossier (urbanisme, demandes de subventions...).
- Assistance technique : visite et conseils.
- Suivi jusqu'au paiement des subventions une fois les travaux réalisés.

## Pour qui ?

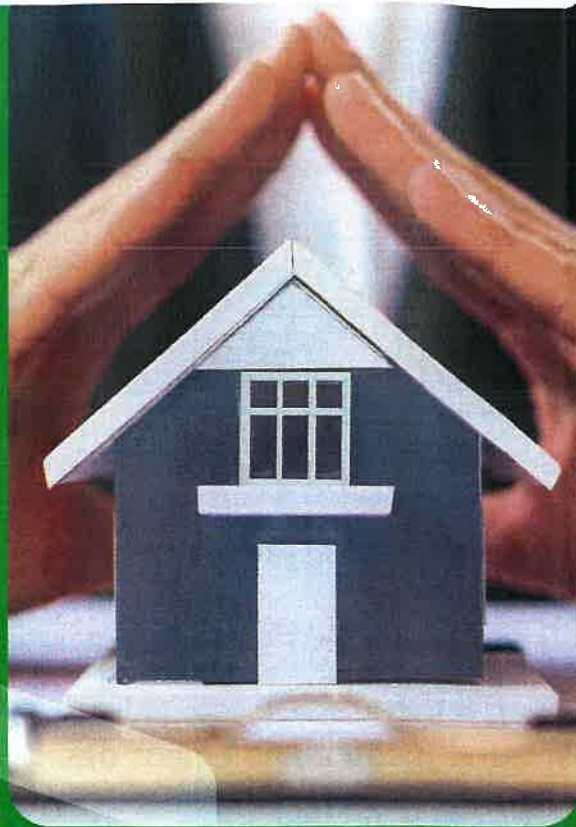
### Propriétaires occupants

Sous conditions de ressources et de travaux.

### Propriétaires bailleurs

Engagement à appliquer un loyer plafonné après travaux et conditions de ressources des locataires.

PRÉCARITE ÉNERGETIQUE | ADAPTATION A



# Urbanis

Agir pour un habitat digne et durable

Bénéficier d'un accompagnement personnalisé gratuit dans le projet d'amélioration de votre logement.

## RENSEIGNEMENTS :

Élodie Dufresnes

05 59 27 00 27

[elodie.dufresnes@urbanis.fr](mailto:elodie.dufresnes@urbanis.fr)

*Ne pas jeter sur la voie publique*